

Enjeux paysagers du massif d'Uchaux

Un équilibre sensible : forêt, urbanisation, agriculture

La proximité de grands centres urbains est à l'origine d'une pression importante. Des constructions neuves se sont disséminées dans les boisements, des lotissements ont été construits en bord de route.

Cette urbanisation a augmenté fortement le risque incendie. Outre la vigne, un nouveau dynamisme agricole s'affirme depuis quelques années, autour de l'élevage.

 Forêt de feuillus	 Forêt mixte	 Forêt de conifères	 Landes	 Cultures sèches et de pentes
 Prairies et cultures irriguées	 Vergers et cultures diversifiées	 Vignobles	 Paysage des cours d'eau	 Alignement d'arbres majeurs
 Ligne de vue principale	 Itinéraire de qualité paysagère majeure	 Basculement entre unités paysagères	 Traversée urbaine des cours d'eau	 Front urbain
 Silhouette de village fortement perçue	 Secteur de dispersion de l'urbanisation	 Coupure d'urbanisation sous pression	 Paysage dégradé ponctuel	 Nouvelle infrastructure linéaire
 Site de richesse paysagère	 Corridor écologique à l'échelle du paysage	 Forêt de protection	 Carrière et son périmètre d'extension	 Paysage soumis à une forte fréquentation touristique



Gérer durablement les grandes structures du paysage

 Le massif se distingue avant tout par son couvert forestier. Le mode de gestion des boisements constitue un enjeu majeur dans ce secteur : prévention des risques d'incendie, débroussaillage, types de coupes et de reboisements éventuels.

 Le vignoble s'est étendu ces dernières décennies. La présence de l'élevage s'est également renforcée, de même que des activités plus tournées vers les loisirs tel un centre équestre : ils ont entraîné la construction de nouveaux bâtiments qui contribuent à la transformation du paysage agricole. Des friches agricoles sont présentes, notamment sur les sites d'anciens étangs asséchés. Ces sites, témoignages de la géographie et de l'histoire du massif, font partie de son patrimoine.

 Aucun cours d'eau important n'est présent dans cette unité paysagère.

Valoriser les paysages fortement perçus

 Aucune voie majeure ne traverse cette unité paysagère.

 Des itinéraires sont à préserver, comme la route D152 en direction de Mondragon, et la D12 entre Les Farjons et le hameau de Derboux : par le maintien de leurs profils et l'entretien de leurs abords.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets

- Le village de Lagarde-Paréol a jusqu'à présent maintenu son caractère groupé et les perceptions qu'on a de sa silhouette. Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.
- ➔ Le massif est soumis à une pression urbaine très forte : sa proximité de Bollène et d'Orange en fait une banlieue recherchée. L'habitat individuel s'est étendu sur des espaces importants, sa diffusion en zone boisée représente un cas extrême dans le département. Ce phénomène de mitage est préjudiciable au paysage, à sa lisibilité, et présente aussi des risques considérables d'incendie de forêts et un très grave danger pour les populations exposées.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

- 0 La chapelle et les ruines du château d'Uchaux constituent un site inscrit.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

- 0 Plusieurs carrières sont en activité, d'autres sont à l'arrêt. Elles abritent des réserves exploitables importantes au nord de Mornas. Une autorisation d'extension a été accordée en 2012. La maîtrise de leur développement, l'aménagement de leurs accès et abords, ainsi que leur future réhabilitation, sont à prendre en considération pour l'avenir des paysages du massif.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Hôtel du Département
Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09